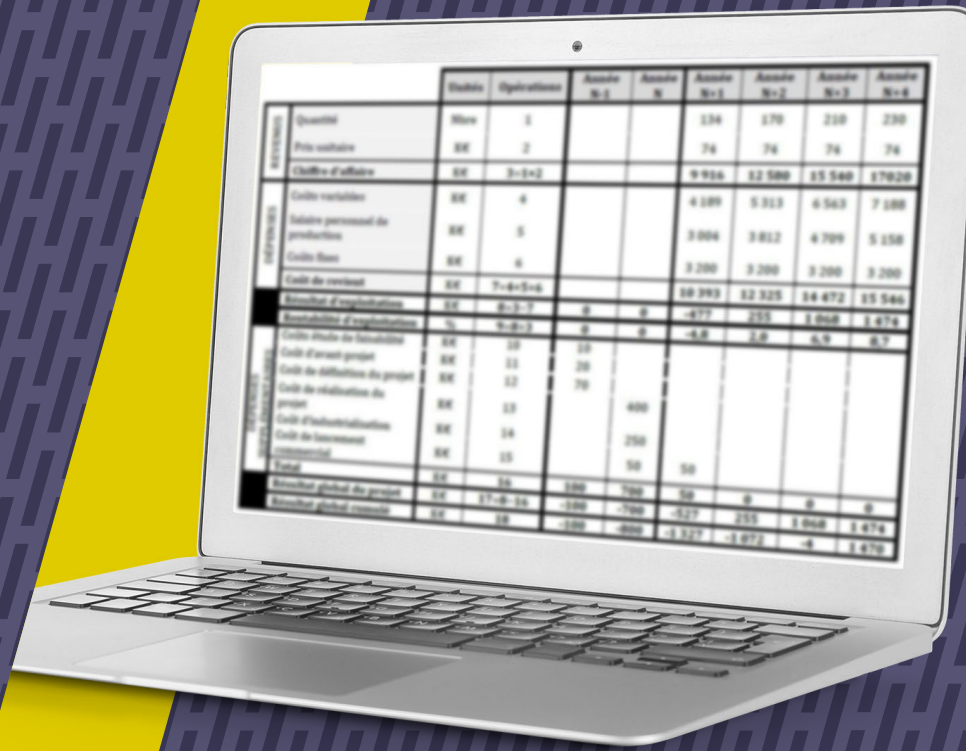


LA PAUSE ACTU

COMPTA



Réforme du Plan Comptable Général 2025

Qu'est-ce qui change pour votre entreprise ?



Pourquoi réformer le Plan Comptable Général (PCG) ?



Le PCG régit **la comptabilité française**. Il est mis à jour régulièrement pour que le système comptable français soit adapté **aux réalités économiques actuelles**.

Plusieurs aménagements du PCG ont récemment été décidés pour **moderniser les états financiers et renforcer leur transparence**.



Ces changements sont obligatoirement applicables pour **les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025**.

Nouvelle définition du **résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel sera limité aux opérations de produits et charges en lien avec **un évènement majeur et inhabituel**

(par exemple : vente d'un immeuble, litige majeur, catastrophe naturelle...).



Cela signifie que des opérations qui sont actuellement comptabilisées **dans le résultat exceptionnel** seront à comptabiliser **dans le résultat d'exploitation**.



Les événements exceptionnels seront désormais plus **clairement définis et séparés** des opérations courantes de l'entreprise.

Suppression du transfert de charges

Actuellement, les entreprises utilisent **des comptes de transfert de charges** pour enregistrer certaines opérations comptables complexes. Ils rendent parfois ***l'analyse des comptes difficile***.



Les comptes de transfert de charges (791, 796 et 797) n'existeront plus pour clarifier la nature des opérations comptables.

Ils seront remplacés par **des comptes spécifiques** aux opérations qu'ils concernent.



Cela permettra de **simplifier la lecture de vos états financiers** et d'apporter une meilleure analyse et comparabilité des charges et produits.

Modification du plan des comptes

Le PCG actuel comprend plus de 2 000 comptes différents, alors que le nouveau PCG **n'en comprendra que 1 600.**



Les comptes restants feront une distinction entre :

- **Les comptes obligatoires** (à utiliser par toutes les entreprises)
- **Les comptes facultatifs** (à utiliser en fonction des spécificités de chaque entreprise).



Ce plan comptable réduit et simplifié **facilitera l'utilisation des comptes** et offrira **une vision plus claire de votre situation financière.**

Modernisation des états financiers

Des changements importants dans la présentation des états financiers :



- **Le bilan sera présenté sous forme de tableau** pour mettre en parallèle plus facilement l'actif et le passif et simplifier l'analyse de l'équilibre financier.
- **Le compte de résultat sera présenté sous forme de liste verticale et chronologique** pour apporter une vision fluide de la formation du résultat net.



Les informations clés seront plus facilement identifiables pour les parties prenantes de chaque entité.

Nouvelle présentation de **l'annexe**

L'annexe sera organisée autour de tableaux normalisés :



- **Les tableaux obligatoires**
- **Les tableaux indicatifs** permettant d'apporter des informations complémentaires pour la lecture des états financiers
- + **Un tableau de synthèse** regroupera aussi les règles applicables à chaque entité afin de clarifier les règles et méthodes appliquées par une entreprise.



Cela permettra de rendre la **lecture de l'annexe plus claire, compréhensible et transparente** pour vos parties prenantes.

Comment vous préparer à la réforme ?

Mettez à jour vos outils :

vérifiez si vos logiciels comptables sont compatibles avec les nouvelles normes.



PennyLane, la plateforme comptable sur laquelle nous gérons la comptabilité de nos clients, est déjà conforme à la réforme du PCG.

Faites appel à votre expert-comptable :

un professionnel pourra vous accompagner dans cette transition.

Anticipez les changements :

commencez dès maintenant à vous préparer pour éviter les mauvaises surprises.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur ***la réforme du Plan Comptable 2025 ?***

Retrouvez notre article complet sur :

implid.com

imp/id